



Un appel à heures supp' est lancé : les salariés peuvent choisir d'y participer...
Les managers, eux, n'ont pas ce luxe. Obligés de rester pour ne pas laisser les conseillers seuls.
Étonnamment, ça ne choque personne de laisser des salariés seuls en d'autres circonstances.
Le manager, lui, fera des heures en plus sans jamais être payé.
Ce manager sera d'ailleurs en renfort téléphonique les lendemains de jour férié, il n'avait que
ça à faire !

Bienvenue dans la magie du cadre au forfait.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Valérie SINIGAGLIA – 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER – 06.21.25.09.10

Catherine FUSS – 06.15.78.84.96

Elisabeth MARCONNES – 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU – 06.25.23.84.44

Une question ? Besoin d'aide ?
Contactez nous !

Retrouvez nous sur notre site :

<https://cftc-macif.fr/>

ou par mail : cftcmacif@gmail.com



CFTC_MACIF_SAM

